



HAL
open science

Financer les communs sans abîmer le commun

Geneviève Fontaine, Amandine Lebrun

► **To cite this version:**

Geneviève Fontaine, Amandine Lebrun. Financer les communs sans abîmer le commun. 2022. hal-03608851

HAL Id: hal-03608851

<https://hal.univ-cotedazur.fr/hal-03608851>

Preprint submitted on 15 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Financer les communs sans abîmer le commun

Geneviève Fontaine & Amandine Lebrun. Décembre 2021.

Il peut paraître paradoxal de rapprocher finance et communs. D'un côté le mouvement de financiarisation des enjeux sociaux et environnementaux passe par la création d'une distance entre financeurs et acteurs, censée être source d'objectivation, au travers d'indicateurs normés alimentant le marché de l'investissement à impact. De l'autre côté, les communs réactivent des relations de proximité non exclusivement marchandes en donnant à chacun.e une place de sujet dans la définition autonome des règles de la communauté qui les fait advenir.

L'imaginaire néolibéral a retiré aux Etats le soin de prendre des risques et d'investir pour le bien commun et a confié à la finance globalisée le monopole de cette gestion des risques notamment sociaux et environnementaux. Même les instruments de la politique d'aide au développement (AFD) ont été transformés pour devenir des dispositifs financiers gérant des risques et des investissements à impacts.

En France, l'Economie Sociale et Solidaire est confrontée au même processus avec l'imposition d'une monoculture de l'évaluation autour de la mesure d'impact censée permettre aux acteurs de la finance de sélectionner les meilleures réponses aux besoins sociaux, générant ainsi des coûts évités pour les finances publiques.

L'enjeu est donc pour le mouvement des communs de s'appuyer sur l'histoire longue de l'ESS et de l'aide au développement pour refuser d'ouvrir leurs portes à l'imaginaire néolibéral en évitant de réfléchir à leur financement à partir de solutions les rendant financiarisables et intégrables/appropriables par le système capitaliste néo-libéral actuel. S'il s'agit de proposer des solutions pour financer les communs alors il s'agit avant tout de chercher à décrypter ce que ces solutions peuvent faire aux communs ?

Que signifie alors "financer les communs ? Par qui et pourquoi cette question est-elle posée?"

1- Financer les communs malgré le capitalisme

Si financer les communs vise à inciter des personnes à contribuer à la construction et/ou l'entretien d'une ressource a-t-on réellement besoin de sources de financement monétaires extérieures alors que le commun est justement une action collective visant l'auto-gouvernement de la gestion de ressources par une communauté de personnes jugeant ces ressources suffisamment importantes pour en faire le sujet de leur concernement ? Le commun en tant qu'action collective instituante ne contient-il pas de fait l'idée d'une auto-organisation émancipatrice où durabilité de la ressource et subsistance économique des membres découlent de ce concernement partagé ? Poser la question du besoin de financement externe de la contribution, ne revient-il pas à reconnaître que les ressources dont on cherche à assurer la production ou la pérennisation ne font pas l'objet d'un concernement mais sont définies comme nécessaires/utiles depuis l'extérieur de la communauté? Et dans ce cas par qui ? Par les financeurs des appels à communs y compris en s'adjoignant les services de commoneurs militants ?

Comme en témoignent les enclosures du Moyen-Âge au XXI^{ème} siècle, les communs sont continuellement assujettis aux puissants, au clergé, aux Etats, au marché. Les communautés qui font advenir les communs se saisissent de leur concernement vis-à-vis de ressources pour contribuer à leur gestion, à leur valorisation, à leur gouvernance également. Comme les paysans avaient résisté à l'invasion du mouton dans leurs campagnes entraînant les enclosures des communs traditionnels, nombre d'individus, de structures s'organisent actuellement pour défendre les communs et assurer leur pérennité, leur développement et les conditions favorables à leur contribution.

Cette sécurisation des communs passe par assurer l'autonomie économique des contributeurs. On pourrait même dire que l'émancipation économique des membres est l'un des moteurs de la dynamique collective que sont les communs. Cela se traduit par la possibilité de puiser dans le système de ressources auto-gouverné soit directement pour son autosubsistance, soit par le biais de sa vente, mais aussi en ayant la possibilité d'être rémunéré monétairement (ou non) pour le travail accompli, pour les compétences partagées, pour les ressources données dans l'intérêt

commun. Toutefois, la quantité de ressources et/ou d'argent que l'on juge nécessaire pour s'émanciper économiquement varie d'un individu à l'autre, selon le lieu de vie, le degré de confort qu'on estime nécessaire, la situation personnelle ou familiale, le rapport que l'on a à la matérialité, à la possession et à l'usage etc. Les conditions économiques de l'émancipation économique vont donc varier selon le contributeur, la période. Mais comment rémunérer collectivement les contributions au commun lorsque l'activité pour laquelle on est rémunérée passe par l'expérimentation d'alternatives qui vise à terme à remplacer le dit système et la notion même de rémunération ?

L'économie de la contribution vise à relever ce défis en envisageant la richesse non plus par la possession, souvent de biens matériels, et la capacité à démultiplier ces possessions, mais du point de vue de la capacité à transformer la société par la pratique collective des savoirs, c'est à dire par le travail inscrit dans un agir collectif. Il ne s'agit pas d'un travail-emploi assujettissant et centré sur la création d'une richesse matérielle. Le travail, en tant que pratique des savoirs (savoir-faire, savoir-être et savoir intellectuel), est créatif¹ car il développe les singularités de chaque travailleur tout en enrichissant le collectif des nouveaux savoirs produits alors. C'est ce sur quoi repose le travail contributif. Il alimente collectivement et sans fin la communauté de savoirs par les délibérations entre les individus qui ne mettent plus seulement à disposition d'un employeur leur capital temps. Pour peu que les conditions de la contribution soient réunies, les contributeurs s'engagent réciproquement à partager leurs savoirs, ils mettent en partage leurs compétences de façon désintéressée, libre et dans un intérêt commun.

Expérimentations du tiers-lieu La MYNE

Dans les initiatives opérationnelles se revendiquant à la fois des communs et de l'économie de la contribution, la rémunération monétaire du travail accompli pour le collectif est vécue comme importante, mais n'est toutefois qu'une condition subalterne à la contribution de la communauté. La contribution pour que vive le commun est première dans les motivations des contributeurs. Il apparaît également que la rétribution monétaire n'est qu'une ressource parmi les autres que le collectif fournit en contrepartie de la contribution. A La MYNE, tiers-lieu de recherche citoyenne à Villeurbanne, il est même affirmé qu'il est des relations où financieriser une mission abimerait

¹ (Kunvari et al., 2021)

le lien entre les contributeurs. Parmi les membres de la communauté les plus investis, qui travaillent ensemble régulièrement et ont un contrat ou un statut -donc ayant sécurisé les conditions de leur contribution- la contribution repose avant tout sur la confiance dans les autres, leur capacité à prendre soin, à innover dans l'intérêt de l'Autre. Cela supporte la résilience à la fois des contributeurs et du collectif. Certaines pratiques semblent favoriser ce type de coopération² : la bien-traitance des personnes au-delà du projet, la documentation favorisant l'autonomie (capitalisation, communication, ubiquité) et les inter-relations entre des objets numériques, physiques et des personnes créant l'intermédiation. Un réseau de ressources paraît également nourrir ces pratiques en les outillant : l'espace physique du tiers-lieu permettant la connexion entre les personnes, des ressources matérielles (machines, outils d'organisation ou de gestion) et immatérielles utilisées et nourries dans une logique de durabilité. Dans ce cas, la rétribution passe par le co-design de modèles économiques adaptés à chaque contexte à partir de solutions existantes ou d'innovations à expérimenter (co-rémunération via les Coopératives d'Activité et d'Emploi, le CDI communautaire, les bourses non-étudiant-es, le Revenu de Transition Ecologique³...). Les contributeurs·ices de la MYNE perçoivent une évolution positive de ces pratiques contributives sur les revenus, mais surtout sur la qualité de vie au travail, sur les conditions des contrats qui sont instaurés, le niveau de la documentation... Un climat de confiance, avec des impératifs de justice, d'honnêteté, de soin, qui passent par l'adaptation, la délibération et donnent un sens commun, mettant chaque contributeur·ice au cœur de la transformation individuelle et collective. Autant d'indicateurs alternatifs de bonne santé et qui reflètent plus justement la richesse dégagée autour des communs.

Ainsi, le travail contributif participe à l'innovation sociétale⁴. Il crée de la valeur au sens où il participe à nourrir les savoirs, les capacités⁵ individuelles et donc collectives. Il permet de donner

² Voir les principes de l'adaptocratie expérimentés et documentés par La MYNE :

https://pad.lamyne.org/s/design_de_gouvernance

³ Le RTE est une expérimentation portée par la Fondation Zoein de Sophie Swaton. Il vise à donner un revenu monétaire à des porteurs de projets qui sont aussi accompagnés pour le développement de leur projet et adhérent à une structure adaptée (Coopérative de Transition Ecologique) qui va créer un réseau entre les acteurs de la transition écologique d'un territoire donné et distribuer le revenu tout en leur proposant un accompagnement. Exemples : Eco-village Terra, la Ferme philosophique dans les Cévennes...

⁴ (Béraud & Cormerais, 2011)

⁵ (Perrin, 2019). Geneviève Perrin (Fontaine) propose le concept des communs de capacités, basé sur les communs d'Ostrom et les capacités de Sen. Elle propose ainsi une approche plus opérationnelle de la transition environnementale et solidaire, y intégrant la justice sociale et les facteurs d'émancipation propres au commun.

du sens à l'activité économique parce qu'il reconnaît l'altérité, lui donne de la valeur et la nourrit. La richesse dégagée n'est plus utilitariste, productiviste et valorisable seulement par la monétisation. Elle relève d'une capacité à agir collectivement pour transformer le territoire physique ou immatériel et la communauté. Elle relève de l'être ensemble, du commun, et exige en ce sens une reconnaissance qui ne serait pas seulement monétaire ou issue de la marchandisation.

2- Etre riche du commun : la solidarité pour créer les conditions de la contribution

N'introduit-on pas au travers de la question du financement monétaire externe des communs un prisme ressourciste : l'idée que la solution aux enjeux actuels viendra de la production de nouveaux biens et services, de nouvelles ressources techniques ou technologiques, de nouvelles formes d'organisations... bref d'innovations ? N'est-ce pas alors contribuer à faire perdurer cet imaginaire destructeur que le progrès est lié à la production de toujours plus de choses ?

En posant la question d'un financement externe du commun, ne va-t-on pas à l'encontre du potentiel émancipateur (tant sur le plan économique que politique) des communs en y introduisant une marchandisation du travail, le risque d'une hiérarchisation des personnes, des savoirs, un risque d'une définition hétéronome de ce qui compte vraiment et au final un affaiblissement de leur imaginaire ?

En focalisant sur la ressource, ne participe t-on pas au processus de chosification des liens dont nous vivons dont la finance à besoin pour financiariser les communs ?

Certaines expérimentations de l'économie de la contribution explorent des pratiques non monétisées de reconnaissance du travail. C'est le cas par exemple des Accorderies dont les membres cherchent à renforcer le lien social et l'interconnaissance, proposent des services de toutes sortes dont la valeur marchande est égale, quelle que soit la nature du service : le temps. Chaque personne peut accéder aux services proposés avec une contrepartie en temps selon le principe : 1h de service partagée donne accès à 1h de service à recevoir. Les heures données et reçues sont capitalisées dans une banque de temps où chaque accordeur possède un compte de

temps. Les chèques de temps permettent de matérialiser les échanges. S'il n'est pas question d'argent à proprement parler mais d'une sorte de monnaie temps, le champ lexical utilisé illustre la dimension marchande de l'accorderie comme support du lien social généré en commun. Le temps semble devenir un capital économique (Gary Becker)⁶ parmi les autres et un véritable enjeu économique dans notre société alors même que le projet de l'accorderie est de lutter contre les dérives inégalitaires et appauvrissantes du capitalisme.

Toutefois, la richesse créée ici, en tant que pratique d'échange et d'enrichissement des savoirs, est importante et dynamique. Elle repose sur une représentation égalitaire des savoirs-faire/-être/intellectualiser qui relève de la démocratie et de l'émancipation politique. Les échanges au sein des accorderies reposent sur la réciprocité, la confiance en l'autre et l'inter-reconnaissance dans la communauté.

Les externalités sont donc nombreuses et peuvent rayonner à l'échelle du territoire, créant de l'innovation sociétale locale. Cette échelle micro-territoriale peut paraître paradoxale car elle empêche d'élargir le spectre de l'autonomie économique : la monnaie temps ne fonctionne qu'au sein de l'accorderie, sur un territoire hyper localisé. Mais ce serait oublier que la richesse valorisée par les accorderies est avant tout les savoirs de chacun.e comme vecteur de (re)création du lien social qui ne peut être qu'à l'échelle micro-locale des proximités géographiques. Si des expérimentations ont été menées pour s'extraire de cette échelle, il n'en reste pas moins difficile d'aller vers une reconnaissance institutionnelle, par les entreprises ou le marché, mais aussi les individus. En effet, dans le cadre ontologique servant de base au raisonnement néolibéral, le temps est linéaire et la valeur apparaît à l'issue de l'action (quand la production -l'offre- rencontre une demande solvable sur un marché). Ce rapport au temps où seul le résultat final compte, a de la valeur, nous positionne tous dans une course contre la montre où tout le temps passé à faire, discuter, rêver avant l'obtention du résultat final n'a pas de valeur. De là vient notre sentiment de ne jamais avoir le temps car nous n'aurons de reconnaissance de ce que nous faisons que lorsque cela sera fini. Or les communs bousculent ce rapport au temps. Ils s'inscrivent dans un temps long et n'ont pas de fin prévue. Ils ne correspondent pas à la logique projet qui prend fin à date donnée et/ou à résultats atteints. Ils sont des inachevés permanents qui entretiennent et développent les

⁶ Voir l'article de Socialter à propos de la valeur du temps : <https://www.socialter.fr/article/la-valeur-du-temps-au-coeur-du-grand-bouleversement-de-nos-societes-1>

interdépendances sociales et écologiques entre une communauté et un système de ressources à l'aide d'un ensemble de règles autogouvernées.

Si les banques du temps ne vont pas assez loin dans la remise en cause des relations contribution/rétribution c'est peut-être qu'elles ne remettent pas en cause cette ontologie néolibérale. Elles suppriment juste la relation monétaire. Elles cherchent à sortir de la relation marchande mais sans modifier le rapport au temps qui lui est propre.

La question devient alors comment créer les conditions de la contribution aux communs y compris en explorant des modalités hors de la logique de marché notamment par un changement de rapport au temps, de la valeur du travail ou de la notion de richesse, ce qui passe par l'évolution des imaginaires, par une transition ontologique. Une de ces conditions de la contribution au commun est la réelle possibilité de participer aux décisions, à la définition des règles. Le débat public doit être ouvert pour que par la participation aux délibérations, les personnes puissent contribuer à l'invention d'une autre façon d'être au monde.

Expérimentations du tiers-lieu Sainte-Marthe

Au tiers-lieu pour la transition écologique de Sainte-Marthe, à Grasse, la question de la contribution/rétribution a débouché sur une délibération sur la gestion collective des tâches invisibilisées dans nos sociétés : les fonctions de l'entretien, du soin, de la propreté et notamment celles liées au ménage. Le débat public ouvert a permis de mettre en évidence l'invisibilisation de ces tâches et d'acter le refus du collectif de contribuer à ces pratiques. Le ménage et toutes les tâches jugées ingrates ne seront pas faites en dehors de la présence et de la vue des usagers des lieux. Elles seront au contraire proposées à tous ces usagers qui pourront s'en saisir. Cela passe par exemple par la mise en œuvre d'une monnaie locale utilisée dans un budget contributif pour l'entretien des espaces : le marthien. Ici, 5 marthiens valent 1 tâche ménagère et les marthiens stockés peuvent être utilisés en temps voulu sur le tiers-lieu ou laissés au collectif, dans une logique de soin donné aux lieux et à la communauté. La notion de réciprocité est intéressante car elle permet à toutes et tous, même éloigné·es des préoccupations du commun, de contribuer à sa bienveillance sans se sentir redevable. Mais cette possibilité d'abandonner sa rémunération au commun est plus intéressante encore. Car bien que la logique marchande reste sous-jacente, ce système pose les bases d'une solidarité d'agir qui va de la communauté aux bâtiments et jusqu'aux

animaux et plantes qui y vivent, aux objets qui les peuplent. Humains et non-humains sont intégrés à la logique contributive selon un principe de réciprocité : “ces lieux prennent soin de nous autant que nous prenons soin d’eux” avait dit Geneviève Fontaine lors d’une visite au tiers-lieu. La rétribution n’est plus seulement monétaire, et résiste à la marchandisation en intégrant l’altérité sans hiérarchie, de façon désintéressée et dans l’intérêt collectif.

La communauté du tiers-lieu Sainte-Marthe va encore plus loin en expérimentant la contribution solidaire pour l’épicerie. Cette dernière est accessible aux personnes qui participent à son fonctionnement (récupération des denrées, tri, nettoyage, présence à l’épicerie...) et contribuent ainsi au collectif sans rien attendre ni demander en retour. Pas de donnant-donnant ou de rémunération. Chacun.e a confiance dans le lien à la communauté et sent qu’en cas de besoin, le collectif répondra présent. La richesse créée sera redistribuée tôt ou tard, permettant d’être riche en dehors de l’économie marchande et monétisée. A la différence du bénévolat qui est centré sur l’individu, c’est une pensée communautaire, un faire commun qui s’invente ici.

Ainsi, à Sainte Marthe, la réflexion sur l’émancipation économique des contributeurs des communs débouchent sur deux pas de côté par rapport aux logiques marchandes dominantes :

- l’émancipation économique de chacun.e est une affaire collective. Il faut sortir de la logique de la rétribution individuelle des contributions et développer collectivement un système d’équivalents de richesse tel que l’a pensé et mis en place Jean-Baptiste Godin au Familistère de Guise au XIX^{ème} siècle. Par son action, le collectif procure à tous les contributeurs des équivalents de la richesse monétaire et non monétaire, assurant un niveau de vie digne. Produits frais, d’entretien, repas cuisinés, accès à la culture, à l’éducation, aux soins, à un ordinateur, un vélo, à des vêtements mais aussi à un logement... par ses actions, le collectif assure un équivalent de pouvoir d’achat à celui ou celle souhaitant contribuer. Libre à iel d’en faire usage ou non selon ses besoins et envies. Dans cette optique, l’expérimentation des marthiens, qui reste dans une relation individualisante à la rétribution, est un premier pas pédagogique vers cette autre logique.
- cette forme d’émancipation économique individuelle par le collectif est indissociable d’une émancipation politique permettant aux personnes de définir les contours et modalités de l’agir collectif. Mais plus généralement, elle repose sur et engendre une “émancipation

écologique”, au sens où elle repose sur un pas de côté dans le rapport aux altérités, au temps et aux ressources.

Conclusion

Le récent article de Camille de Toledo, paru dans la revue AOC fin novembre⁷ propose de créer un statut de personnalité juridique aux communs naturels (végétaux, lacs, air, abeilles...) pour leur permettre d’attaquer au tribunal les Etats ou les entreprises qui les exploitent depuis toujours comme travailleurs esclaves pour leurs productions et qui les dépossèdent en les détruisant. En faisant du vivant une personne juridique, ce dernier aurait la possibilité d’être dédommagé et même d’obtenir des revenus pour valoriser le travail effectué de façon totalement désintéressée pour les humains et les non-humains. Si cette idée de valoriser et défendre le vivant via une solution marchande et monétaire afin de lui donner une valeur intelligible dans un monde capitaliste peut surprendre et finalement sembler ne pas changer grand chose au fond du problème de notre rupture avec le vivant, il n’en est pas moins intéressant de constater qu’aujourd’hui, et depuis plusieurs années déjà, on cherche, on invente, on expérimente des façons de valoriser le travail et des formes d’économie alternatives afin de protéger, de ré-équilibrer les rapports de force ; afin de valoriser autrement ce qui devrait compter dans notre société.

En partant du constat que le capitalisme néolibéral actuel chosifie tous les éléments “de la nature” pour les rendre exploitables sans contrepartie (principe de l’esclavagisme), substituables entre eux et financiarisables, l’auteur propose de “hacker” cette logique en s’appuyant sur le droit et en reconnaissant à ces éléments le statut de sujet. Ils pourront ainsi ester en justice pour obtenir une rémunération en contrepartie de services rendus leur donnant ainsi les moyens de peser dans un monde où l’argent seul pèse.

Si l’on considère comme inéluctable le processus de financiarisation des liens d’interdépendance sociaux et écologiques dont les communs prennent soin, c’est à dire le processus de chosification des communs, alors militons également pour que leur soit reconnue une personnalité morale qui leur permettra de retrouver leur liberté et capacité de sujet. Mais ne nous arrêtons pas au milieu du chemin en nous contentant de faciliter la subsumption des communs par la finance mondialisée.

⁷(De Toledo, 2021)

Expérimentons les conditions d'une relation différente au vivant, négocions les valeurs de notre société, inventons collectivement les façons de les faire exister. Poser la question du financement des communs c'est avant tout penser autrement le travail, réfléchir à ce que les communs disent de la richesse et de l'émancipation. C'est porter un regard critique sur la valeur de ce qui est produit, dans quelles conditions et par qui. C'est interroger notre rapport au monde et à l'altérité en général.

Bibliographie

Béraud, P., & Cormerais, F. (2011). Économie de la contribution et innovation sociétale.

Innovations, 34(1), 163-183. <https://anis-catalyst.org/imaginaire-communs/economie-de-la-contribution-et-gestion-des-biens-communs/>

De Toledo, C. (2021, novembre 18). Faut-il rémunérer la nature pour son travail ? *AOC media -*

Analyse Opinion Critique. <https://aoc.media/opinion/2021/11/18/faut-il-remunerer-la-nature-pour-son-travail/>

Kunvari, A., Landau, O., Morlat, C., Puig, V., & Sentis, T. (2021, mars 1). Économie de la contribution et gestion des biens communs • ANIS Catalyst. *ANIS Catalyst*. [https://anis-](https://anis-catalyst.org/imaginaire-communs/economie-de-la-contribution-et-gestion-des-biens-communs/)

[catalyst.org/imaginaire-communs/economie-de-la-contribution-et-gestion-des-biens-communs/](https://anis-catalyst.org/imaginaire-communs/economie-de-la-contribution-et-gestion-des-biens-communs/)

Perrin, G. (2019). *Les communs de capacités : Une analyse des Pôles Territoriaux de Coopération Économique à partir du croisement des approches d'Ostrom et de Sen*. 708.